



COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le douze septembre à 20 heures 15, le Conseil Municipal, convoqué le 03 septembre 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Paul BOUDET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mr BOUDET, Mr LEGRET, Mme DERAIS, Mr CHAMPION, , Mr HUGON, Mr COCHARD, Mme LINCKER - Mr LEMAIRE - Mr VIVET, Mme DURAND, Mme GROHANDO, Mme SEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mr LEGRAND pouvoir à Mr LEGRET

Secrétaire de séance : Mr LEGRET Gérard est élu.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

1 - TRAVAUX REHABILITATION LOGEMENT COMMUNAL 7 RUE DU 8 MAI

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour les travaux de réhabilitation du logement communal situé 7 Rue du 8 Mai 1945, afin qu'il soit mis en location.

Il présente l'étude comparative réalisée suite à la réunion d'ouverture des offres.

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
01 – MENUISERIE – Intérieur et extérieur	MANIERE GOMMARD – 72400 CHERRE	20.420,35 €	22.282,93 €
02 – ISOLATION placoplâtre	Mr LETOURNEUX Michel 41100 MONDOUBLEAU	13.086,15 €	14.394,77 €
03 – PLOMBERIE	Mr FERRE Aurélien – 28330 SOIZE	18.434,38 €	20.277,82 €
04 – PEINTURE	SAS DUBOIS – 28150 LES VILLAGES VOVEENS	14.900,00 €	16.390,00 €
05 – CARRELAGE – FAIENCE	SAS CERETTI – 28200 CHATEAUDUN	1.038,76 €	1.142,64 €
06 – ELECTRICITE	CHAUDUN Romain – 28330 LA BAZOCHE-GOUE	17.334,49 €	19.067,94 €
	<i>TOTAL</i>	<i>85.214,13 €</i>	<i>93.556,10 €</i>

A l'unanimité, le conseil municipal,

* autorise le lancement des travaux de rénovation du logement communal (sous-sol, rez-de-chaussée, étage) situé 7 Rue du 8 Mai pour le proposer à la location

- * retient les entreprises proposées pour la réalisation des travaux
- * accepte les devis proposés avec un montant total de 85.214,13 € H.T. soit un montant T.T.C. de 93.556,10 €
- * autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises et tous les documents qui s'y rapportent.

2 – COMMUNE NOUVELLE – RATTACHEMENT A LA CDC DU GRAND CHATEAUDUN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit se prononcer sur le rattachement de la future commune nouvelle Gouet-au-Perche, (regroupant les communes de LA BAZOCHE-GOUET, CHAPELLE-GUILLAUME, LE GAULT-DU-PERCHE) à la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au rattachement de la commune nouvelle Gouet-au-Perche à la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.

3 - CONTRAT SEGILOG

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le contrat conclu avec SEGILOG arrive à échéance. Il convient de conclure un nouveau contrat pour une durée de 3 années à compter du 01 octobre 2018 et jusqu'au 30 septembre 2021.

Ce contrat concerne l'acquisition de logiciels et des prestations de services.

Le coût annuel pour

- La « cession du droit d'utilisation » est de 3.096,00 € H.T.
- La « maintenance et formation » est de 344,00 € H.T..

A l'unanimité, le conseil municipal

- Accepte les conditions du contrat proposé par SEGILOG
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

4 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition de services par la commune à la CDC du Grand Châteaudun pour les travaux dans les équipements communautaires. Cette convention doit être validée par le Comité Technique, avant d'être acceptée par le conseil.

5 – REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la promotion du gîte « L'Etape Percheronne » un site (www.letapepercheronne.com) a été créé avec WIX.COM, plateforme de développement permettant la création d'un site web de qualité. Il convient de renouveler pour un an le domaine « letapepercheronne.com », le coût est de 29,82 €, et l'hébergement du site, pour un montant annuel de 178,80 €. Le seul moyen de paiement étant la carte bancaire, Monsieur LEGRET Gérard, adjoint à la communication a réglé personnellement cette somme.

Monsieur le Maire propose de lui rembourser cette avance.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de rembourser la somme de 208,62 € à Monsieur LEGRET, qui n'a pas pris part au débat ni au vote.

6 - TARIF TRANSPORT ENFANTS - CAR

A l'unanimité, le conseil municipal décide que les tarifs fixés pour le transport en car, des enfants de l'école intercommunale de LA BAZOCHE-GOUET, seront également

applicables au transport des enfants de l'accueil de loisirs intercommunal entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 juillet 2018, à savoir :

<u>TRANSPORT EN CAR</u>	<u>PRIX</u>
Coût au kilomètre	1,15 €
Prix de l'heure du chauffeur (conduite ou attente)	19,20 €
Le repas du chauffeur sera à la charge de l'organisateur	

7 – TARIFS 2019 - GITE «L'ETAPE PERCHERONNE »

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs du gîte « L'Etape Percheronne » pour l'année 2019. A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

	<u>1 nuit</u>	<u>2 nuits</u>	<u>3 nuits</u>	<u>4 nuits</u>	<u>5 nuits</u>	<u>6 nuits</u>	<u>7 nuits</u>	<u>Chèque caution</u>
Chambre 1-2 personnes	58,00 €	116,00 €	174,00 €	232,00 €	290,00 €	348,00 €	406,00 €	60,00 €
Chambre 3-4 personnes	78,00 €	156,00 €	234,00 €	312,00 €	390,00 €	468,00 €	546,00 €	90,00 €
Dortoir 8 personnes	196,00 €	392,00 €	588,00 €	784,00 €	980,00 €	1.176,00 €	1.372,00 €	240,00 €
Gîte complet 26 personnes	660,00 €	1.290,00 €	1.882,00 €	2.460,00 €	3.045,00 €	3.652,00 €	4.260,00 €	780,00 €

8 – CREATION POSTE – SERVICE TECHNIQUE

Considérant que devant la multiplication des tâches à réaliser par les services techniques, il y a lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période **du 20 septembre 2018 au 19 mars 2019**.

Cet agent assurera l'entretien des bâtiments, des espaces verts et fleuris, de la voirie, et toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement des services techniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

1 – de créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'Adjoint Technique à **20 h 00 par semaine** et d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et signer le contrat de recrutement

2 – de fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de cet agent est fixée sur la base du 1er échelon correspondant au grade d'Adjoint Technique, échelle C1.

9 – DECISION MODIFICATIVE N° 02 – COMMUNE

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 02 apportée au budget de la commune, jointe en annexe.

10 – DECISION MODIFICATIVE N° 01 - TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 01 apportée au budget du transport scolaire, jointe en annexe.

11 - SUBVENTION – TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au budget du Transport Scolaire d'un montant de 3.050,00 €

<i>Budget commune - 2018</i>		<i>Budget transport scolaire - 2018</i>	
Article 657363	3.050,00 €	Article 74748	3.050,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette subvention.

12 – DECISIONS MENSUELLES

Monsieur le Maire présente la liste des décisions mensuelles prises dans le cadre de la délégation de compétence accordée par le conseil municipal.

13 – INFORMATION

Monsieur le Maire présente le courrier qu'il a adressé à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour apporter des précisions sur la demande de subvention pour les travaux d'assainissement en centre bourg.

14 – MAITRISE D'ŒUVRE ASSAINISSEMENT – MARCHE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il sera nécessaire de passer un marché complémentaire avec le maître d'œuvre pour les travaux d'assainissement en centre bourg pour le suivi des travaux des branchements particuliers.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de lancer le marché complémentaire.

15 – TARIF ASSAINISSEMENT – 2018

Monsieur le Maire propose une augmentation du prix du m³ d'assainissement à compter du 1^{er} octobre 2018.

Le prix H.T. est actuellement de 2,85 € H.T. par m³, il passerait à 3,15 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter le prix du m³ d'assainissement à compter du 1^{er} octobre 2018, et de le fixer à **3,15 € H.T.**

Le taux de T.V.A. qui sera appliqué sera celui en vigueur à la date de facturation.

16 – MAISON DE SANTE COMMUNALE – PHARMACIE

Monsieur le Maire présente les nouveaux plans suite à la demande de Madame l'Architecte des Bâtiments de France de ne pas démolir la moitié du bâtiment actuel. Elle demande que la toiture soit conservée.

17 – REMERCIEMENTS SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers adressés par les associations en remerciement de l'attribution de subvention.

18 - POMPE A CHALEUR – SALLES POLYVALENTES

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu des problèmes de chauffage dans les salles polyvalentes de l'Espace E. VALLADON, cela étant dû à un dysfonctionnement de la pompe à chaleur et du réseau de sondes. Une déclaration de sinistre avait été déposée aux MUTUELLES DU MANS ASSURANCES.

Il présente le rapport d'expertise, dommages ouvrage, du cabinet GRISON EXPERTISES, mandaté par les MUTUELLES DU MANS ASSURANCES, qui après une étude comparative

de deux devis a retenu celui de la Société L2EI d'un montant total T.T.C. de 54.457,51 € soit 45.381,26 H.T., pour le remplacement de la pompe à chaleur, et la distribution de chauffage par la ventilation double-flux.

L'indemnisation du sinistre sera faite au vu de ce devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte les conclusions du cabinet d'expertise GRISON EXPERTISES de VIROFLAY (78220)
- accepte la réalisation des travaux de remplacement de la pompe à chaleur et la distribution de chauffage par la ventilation double-flux par la Société L2EI du GAULT-DU-PERCHE – 41270, aux salles polyvalentes de l'Espace E. VALLADON, pour un montant total de 54.457,51 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEGRET communique diverses informations sur la journée patrimoine sol, le SMAR, la potabilité de l'eau, les analyses réalisées au camping et vestiaires du stade pour les légionelles. Une réunion sera programmée pour la préparation du bulletin municipal, et le bilan du camping.

Monsieur VIVET étudie l'isolation des ateliers communaux.

Monsieur CHAMPION fait le compte-rendu de la rencontre à la maison de retraite pour l'aménagement de trottoirs.

Madame DERAIS fait le point sur la rentrée scolaire. Il faudra étudier la création d'un règlement intérieur pour le restaurant scolaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que-dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,